

LE LOGIS DU GRAND CHAMP

- Résidence sociale -
Dispositif d'hébergement d'insertion hors CHRS du Pays
Voironnais

RAPPORT D'ACTIVITE 2015

L'année 2015 marque la première année complète de fonctionnement du POHI, Pole Orientation Hébergement Insertion, du Voironnais Chartreuse. La CPO, Commission Partenariale d'Orientation, a validé 49 accords d'admissibilité en résidence sociale le Logis du Grand Champ. Au 31 décembre 2014, 8 ménages étaient en liste d'attente ce qui fait un total de **57 demandes** à traiter en 2015.

- **22 ménages sont entrés** en hébergement
- **4 situations ont été refusées** par la structure
- **6 demandes sont en attente** au 31/12/2015
- **25 demandes ont été annulées** (11 ménages logés, 5 ménages hébergés par un 1/3 ou un autre POHI, 4 ménages n'ont jamais pris contact)

Le nombre de ménages hébergés par an sur les 5 dernières années restait relativement stable. En 2015, **celui-ci a chuté passant de 61 à 52 ménages alors que le nombre de personnes hébergées augmente légèrement** (96 au lieu de 93). Le nombre de demandes d'hébergement diminue chaque année, passant de 86 en 2010 à 49 en 2015. Depuis la mise en place du POHI, nous constatons une diminution plus importante du nombre de demandes d'hébergement orientées sur la structure (51 demandes en 2014 et 49 en 2015). En 6 ans, les demandes relevant de résidence sociale ont baissé de 43 % .

Cependant le **taux d'occupation sur l'année 2015 a une moyenne conséquente de 86 % et s'élevait sur les trois derniers mois de l'année à 94 %.**

FLASH 2010 - 2015

HEBERGEMENT D'INSERTION HORS CHRS

Années	Ménages entrés	Ménages hébergés	Personnes hébergées	Ménages sortis	Durée moyenne d'hébergement
2010	39	59	88	35	7,1
2011	35	59	86	33	6,3
2012	37	63	102	36	9,5
2013	31	59	78	26	10,1
2014	30	61	93	31	12,9
2015	22	52	96	19	12.5
TOTAL	194	353	543	180	9.7

L'HEBERGEMENT TEMPORAIRE AGREE PALHDI

Cet hébergement a pour objectif de permettre aux ménages hébergés de trouver une solution d'hébergement ou d'accès à un logement de droit commun, adaptée à leur situation.

Nous disposons au 31 décembre 2015 de **36 unités d'accueil** pour un total de **52 places** potentielles.

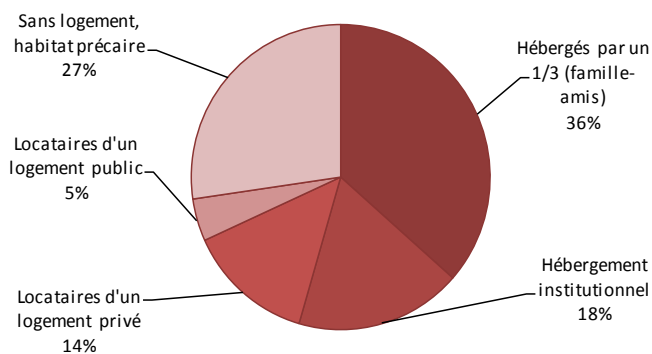
Le nombre de ménages hébergés en 2015 baisse sensiblement (52 au lieu de 61 en 2014) alors que le nombre de personnes reste stable (96 au lieu de 93).

Par contre, le nombre d'entrées dans l'année (22) est nettement inférieur à celui de 2013 (31). Il est à corréliser avec la diminution du nombre de sorties et un taux d'annulation de 45 % des orientations POHI qui ont été faites entre décembre 2014 et novembre 2015 (24 annulations pour 53 avis favorables)

Les délais d'attente restent raisonnables pour les personnes isolées (moins d'un mois la plupart du temps) mais peuvent atteindre plusieurs mois pour les familles à partir de 3 personnes du fait de la typologie des hébergements disponibles .

Dispositif temporaire 2015	Nombre
Ménages hébergés	52
Ménages présents au 1er janvier 2015	30
Ménages entrés dans l'année	22
Ménages sortis dans l'année	19
Personnes hébergées	96

Situation résidentielle avant hébergement des 22 ménages entrés en 2015



18 % des ménages entrés en hébergement en 2015 étaient locataires d'un logement privé ou public. Cette proportion est très nettement inférieure à celle de 2014 (39 %).

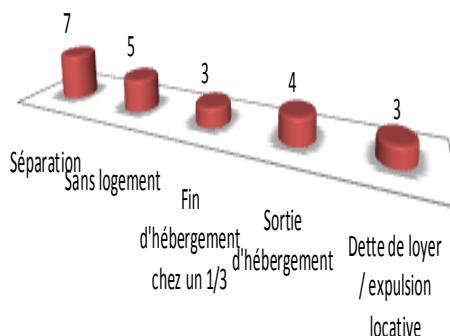
Par contre, nous notons une augmentation des solutions d'hébergement chez un tiers (famille ou amis) qui passe de 33 % en 2014 à 36,5 % en 2015.

La part des ménages sans aucune solution de logement, d'hébergement ou en habitat précaire (caravane, garage) au moment de l'entrée dans la structure, augmente encore passant de 23,3 % en 2014 à **27,3 % en 2015**

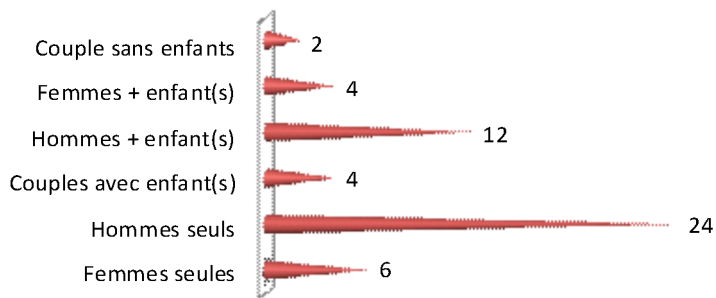
Pour les 22 ménages entrés en 2015, les deux motifs principaux d'entrée en hébergement sont la **séparation** (32 %), et **les personnes sans domicile fixe** (23 %).

La part des ménages entrés en hébergement suite à une dette de loyer et/ou une expulsion est en très net recul passant de 33 % en 2014 à 13 % en 2015.

Motifs d'entrée en hébergement



Composition familiale des 52 ménages hébergés

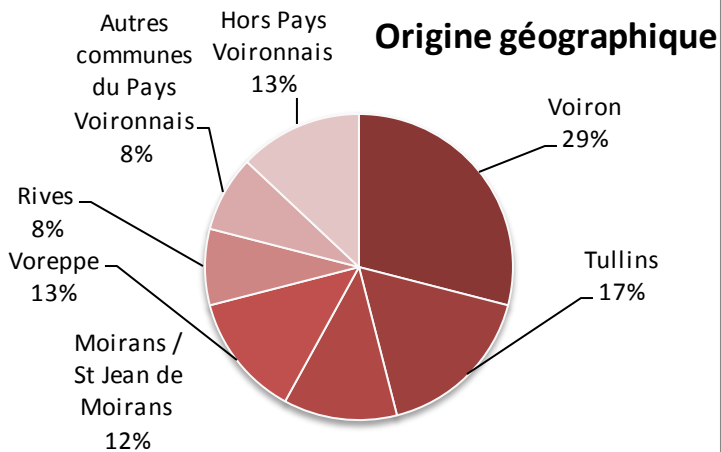


En 2015 dans le cadre de l'hébergement temporaire, nous avons hébergé 52 ménages soit 96 personnes qui se composaient de **43 hommes, 16 femmes et 37 enfants**.

La part des isolés hébergés (58 %) continue à diminuer (moins 9% par rapport à 2014) mais reste majoritaire. Ce sont surtout des hommes puisqu'ils représentent 80 % du public « isolé », et 52 % de l'ensemble des ménages hébergés en 2015.

20 familles ont été hébergées : 4 couples avec enfant(s) et 16 familles monoparentales. Sur l'ensemble de ces familles accueillies, nous comptabilisons les parents exerçant le droit de garde régulier de leur(s) enfant(s). Il s'agit presque exclusivement de pères.

Origine géographique



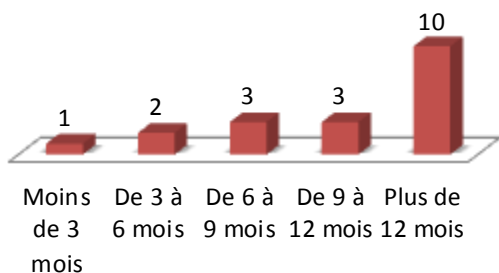
Ressources à l'entrée des 52 ménages hébergés en 2015	Nombre	%	% 2014
Minima sociaux	13	25 %	41 %
Liées au travail	39	75 %	59 %

Les ménages hébergés originaires du Pays Voironnais sont très largement majoritaires (87 %). La ville de Voiron, bien que toujours la plus représentée (29 %), continue à baisser par rapport aux années précédentes (39 % en 2013, 33 % en 2014). De ce fait, les ménages originaires des autres pôles urbains sont plus nombreux (Tullins + 7 %, Rives + 2%, Autres communes de la CAPV + 3%). La part des ménages hors CAPV reste stable.

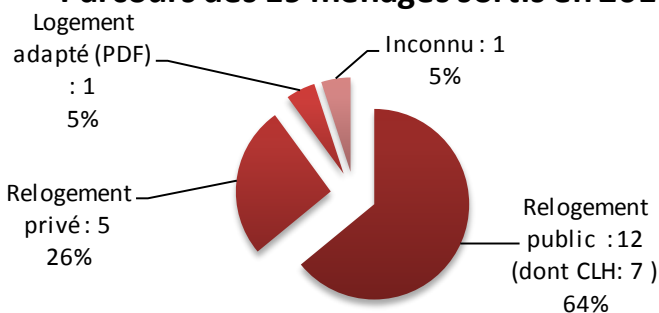
La part des ménages hébergés, avec des ressources liées au travail à leur entrée continue à augmenter.

Cependant il s'agit pour la plupart d'indemnités journalières, de pension d'invalidité, d'allocation de retour à l'emploi ou d'allocation spécifique de solidarité et même de retraite.

Durée d'hébergement des 19 ménages sortis en 2015



Parcours des 19 ménages sortis en 2015



Le séjour le plus court a été de 69 jours, le plus long de 28,8 mois. Le taux d'occupation de la structure sur l'année est de **86 %**.

La durée moyenne d'hébergement est de 12.5 mois, en légère baisse par rapport à 2014 (12,9 mois). 53 % des ménages ont une durée d'hébergement supérieure à 12 mois (en augmentation par rapport à 2014) et 1 ménage a eu une durée inférieure à 3 mois.

64 % des sorties (soit 12 sur 19) sont des relogements dans le parc public (7 via le CLH). 5 ménages ont été relogés dans le parc privé.

Le fait le plus marquant pour 2015 est **le faible nombre de sorties (19 sorties), le plus faible depuis 2006**. La moyenne sur les 10 dernières années était de **30 sorties par an**.

Un nombre de sorties faible en 2015

Plusieurs éléments d'analyse peuvent permettre d'expliquer cette donnée nouvelle qui a éventuellement un caractère occasionnel :

- Des budgets avec des **ressources faibles** mais surtout très **instables** du fait des successions de changements de situation des personnes (indemnités Pôle emploi, salaires, Indemnités journalières, RSA activité, pension d'invalidité et/ou retraite en attente) et des **ruptures de ressources** liées à ces modifications de situations, qui ne permettent pas de se projeter dans un relogement.
- Une difficulté pour certains résidents à **se saisir de l'accompagnement social** proposé et à se mobiliser sur leur situation. La nécessité pour l'équipe de travailleurs sociaux d'« aller vers » dans la durée.
- Les freins liés aux **problèmes de santé**, notamment les addictions et la santé mentale, qui peuvent avoir des répercussions sur un travail budgétaire, difficile à stabiliser, ou nécessiter des démarches de mise sous protection.
- Une offre de logement (loyer mais aussi charges logement) **pas toujours adapté en coût** à la réalité des budgets de nos résidents ;
- Une offre en logement de **type 2 peu développé** sur le territoire du Voironnais alors que la grande majorité des ménages hébergés sont des personnes seules dont la moyenne d'âge est de 41 ans pour les hommes et 42 ans pour les femmes.
- Des **situations administratives** (procédure de divorce notamment) **ou financières** (surendettement) longues à résoudre
- Une difficulté pour certains à partir d'un **cadre sécurisant** malgré la petitesse des logements et un **seuil d'exigence** sur la qualité des logements plus important. Certains résidents idéalisent le logement qu'ils souhaiteraient avoir à leur sortie et ce d'autant plus que la durée d'hébergement est longue et la confrontation à la réalité difficile. Il est aussi lié à la quasi impossibilité ensuite de changer de logement.

Les nouvelles missions des travailleurs sociaux en Résidence Sociale

En 2015, le Département de l'Isère a redéfini par convention les missions d'accompagnement logement à réaliser par les travailleurs sociaux au sein des structures : faire un travail budgétaire, instruire la fiche PALDI et les demandes de FSL accès, accompagner dans les démarches d'entrée dans un logement.

Cela a induit une modification de nos pratiques avec :

- une nécessité de formation sur les dispositifs,
- la recherche d'un nouvel équilibre dans la relation d'accompagnement entre le travailleur social de la structure d'hébergement et le référent social des ménages hébergés,
- une charge de travail supplémentaire qui a réduit notre capacité d'intervention collective,
- Un positionnement alternant entre la mission de régulation sociale et l'accompagnement au relogement des résidents, pouvant devenir contradictoire lorsqu'il y a des tensions à la sortie.

La location active, une nouvelle façon de se mobiliser sur son projet de relogement

Dans le cadre de la démarche de lutte contre les discriminations engagée par ABSICE, le Pays Voironnais s'est engagée en qualité de territoire pilote sur l'expérimentation « location active ». Il s'agit d'une modalité d'attribution de logement social reposant sur une information du demandeur sur les logements à attribuer via les sites internet des bailleurs et invitant celui-ci à se positionner sur le logement qui l'intéresse, à être « acteur » de sa demande de logement. L'offre mobilisée n'est pas la vacance des bailleurs mais consiste à mobiliser un quart de l'offre en flux, tous réservataires confondus (excepté Action Logement qui n'a intégré le dispositif qu'en 2016) soit un logement sur 4 en location. Cette méthode a permis de mobiliser des logements y compris dans des groupes neufs. L'objectif pour les bailleurs était de réduire le nombre de refus, d'attirer de nouveaux publics (notamment les jeunes) tout en n'écartant pas les publics les plus fragiles (d'où la mobilisation des travailleurs sociaux).

Associés à la mise en œuvre de cette expérimentation dès le départ, nous avons d'abord exprimé notre réticence par rapport à une pratique qui nécessitait une utilisation internet qui est loin d'être maîtrisée par les résidents de notre structure. Cependant, au fil du temps et de l'offre relativement intéressante proposée par les bailleurs, nous avons investi cet outil dans notre accompagnement au relogement des ménages hébergés. En effet, qu'ils consultent seuls les offres ou que nous le fassions ensemble, cette opportunité permet aux résidents de mieux appréhender la réalité de l'offre de logement social en coût, typologie, localisation. Il facilite le travail sur le budget prévisionnel logement et le projet de relogement en s'appuyant sur des offres concrètes de logement. Le fait qu'un ordinateur avec connexion internet soit à disposition des résidents dans l'espace accueil de la résidence, a facilité l'appropriation de cet outil par ceux qui maîtrisaient l'utilisation d'internet sans avoir de matériel informatique propre.

Si le résultat en termes de relogement est pour le moment peu convaincant - aucun des ménages hébergés au Logis du Grand Champ n'a été relogé en 2015 dans le cadre de la location active - le principe reste cependant intéressant. Il est un moyen supplémentaire dans notre travail d'accompagnement, à la fois sur le relogement mais aussi sur l'appropriation des outils numériques qui devient de plus en plus nécessaire. Cette expérimentation n'est pas un frein au relogement dans la mesure où le partenariat existant avec les bailleurs, les services logements des communes et la commission sociale du CLH garantit le relogement des ménages hébergés en structure sur le Pays Voironnais.